



École primaire de Louiseville
Conseil d'établissement
Procès-verbal de la réunion
régulière du 26 mars 2025

No de
résolution ou
d'annotation

À une séance régulière du conseil d'établissement de l'école primaire de Louiseville dûment convoquée et tenue à l'édifice Panneton ce vingt-sixième jour de mars deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, formant quorum, sont présents :

LES PARENTS

Mme Caroline Cloutier Mme Marie Bouvette Jutras
Mme Laurie Robert Mme Rachel Gingras Lacroix
M. Stéphane Beauclair

LES REPRÉSENTANTS(ES) DES ENSEIGNANTS(ES)

M. Sébastien Gélinas Mme Martine Lebel
M. Corentin Maxime Broquere M. Vincent Jolicoeur

LA REPRÉSENTANTE DU SERVICE DE GARDE

Mme Marie-Josée Drolet

LES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Mme Nathalie Leblanc
M. Luc Rivard

SONT AUSSI PRÉSENTES

Mme Kathya Paquin, directrice
Mme Marie-Hélène Bergeron, directrice adjointe
Mme Mélane Lessard, secrétaire d'école et de réunion

EST ABSENTE

Mme Stéphanie Leclerc

1. MOT DE BIENVENUE

La séance débute à 19h05, Mme Laurie Leclerc, vice-présidente en remplacement de Mme Stéphanie Leclerc, souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum, la présidente procède à l'ouverture de la séance.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT que la direction de l'établissement a élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

CONSIDÉRANT qu'il a été demandé par un membre de faire l'ajout de cette discussion au point 17. *Affaires nouvelles : 17.1 Sortie de classe de Mme Julie, 17.2 Collation du matin au Club des petits déjeuners, 17.3 Confinement barricadé et Remplacement de Nathalie St-Germain*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Bouvette Jutras d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du conseil d'établissement du 26 mars 2025 avec les ajouts demandés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

01-CE250326



02-CE250326

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 JANVIER 2025

CONSIDÉRANT que la direction de l'école a fait parvenir à tous les membres du Conseil d'établissement une copie du procès-verbal de la dernière séance ordinaire du conseil d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Rachel Gingras-Lacroix d'adopter le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 JANVIER 2025 – Par Mme Paquin

Aucun suivi n'est apporté.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucun public à cette séance.

7. INFORMATIONS

7.1. Présidente du CÉ – par Mme Laurie Robert, vice-présidente

Aucun point discuté.

7.2. Représentante du comité de parents – par Mme Laurie Robert

Mme Laurie Robert mentionne que la dernière rencontre a été annulée. Elle fait un résumé du document qui a été envoyé par courriel.

7.3 Directrice d'école – par Mme Kathy Paquin

- ❖ **Petites bouchées sucrées de la St-Patrick** : Mme Paquin a fait de délicieux Rice Krispies pour célébrer la fête de la St-Patrick lors d'un rassemblement à la pause du midi, au salon du personnel de Jean XXIII.
- ❖ **Semaine de la reconnaissance des employés** : Mme Paquin et Mme Bergeron ont pris le temps de donner des petites attentions tout au long de la semaine aux membres du personnel. La semaine s'est terminée avec un dîner à la cabane à sucre Ladouceur.
- ❖ **Déjeuners chauds à Panneton** : Deux jours par semaine, les déjeuners chauds sont servis à l'édifice Panneton. Les élèves apprécient grandement le menu. Un merci spécial à nos précieux bénévoles!
- ❖ **Inauguration de la Mosaïque** : Les classes de 4^e année ont eu le privilège de collaborer avec la MRC de Maskinongé, le Centre d'Action Bénévole ainsi qu'une mosaïste de la région pour la création d'une mosaïque. Celle-ci sera affichée à l'entrée du service de garde à l'édifice St-Louis.
- ❖ **Stage réussi pour les deux stagiaires de la France** : Il s'agit d'un stage réussi pour Emma et Laurine, les deux stagiaires Françaises. Durant leur séjour, elles ont pu découvrir et apprendre sur la pédagogie québécoise au primaire et au secondaire. Elles sont très reconnaissantes d'avoir vécu cette belle expérience, car nous sommes la seule école à avoir répondu sur les deux cents demandes envoyées. Merci à Mme Martine Lebel et à Mme Jocelyne Jones d'avoir accueilli et organisé leur séjour à Louiseville.

7.4 Correspondance

Aucune correspondance.



03-CE250326

8. FORMATION OBLIGATOIRE CÉ

Les membres sont invités à aller consulter les fiches et les capsules déposées sur le site Internet du Centre de services scolaire Chemin-du-Roy sous l'onglet « Renseignements généraux Conseil d'établissement ».

9. RENTRÉE PROGRESSIVE AU PRÉSCOLAIRES 2025-2026

CONSIDÉRANT l'article 84 de la Loi sur l'Instruction publique;

CONSIDÉRANT l'élaboration de cette proposition avec la participation des enseignants du préscolaire de l'école;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'établissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Beauclair d'approuver les modalités de l'entrée progressive des groupes du préscolaire pour la prochaine année scolaire tel que déposées.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

04-CE250326

10. PRINCIPES D'ENCADREMENT – CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES EXIGÉES DES PARENTS

Le Centre de services scolaire a adopté la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves conformément à l'article 212.1 de la Loi sur l'Instruction publique (LIP). Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles et à tous les centres.

Conformément à l'article 77.1 de la LIP et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l'école et la direction de l'établissement, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'école.

Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP);

CONSIDÉRANT les balises établies par les différentes politiques du Centre de services scolaire pour certains frais ainsi que leur gestion;

CONSIDÉRANT le projet éducatif de l'école qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP);

CONSIDÉRANT les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74 LIP).

CONSIDÉRANT la prise en compte par le conseil d'établissement des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Caroline Campeau.

d'établir les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2025-2026. Ces principes d'encadrement sont déposés en annexe; de mandater la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'établissement à la fin de l'année.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ



05-CE250326

11. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDE 2025-2026

La direction présente les Règles de fonctionnement du service de garde.

CONSIDÉRANT l'article 86 de la Loi sur l'instruction publique qui donne le mandat au conseil d'établissement d'approuver les Règles de fonctionnement du service de garde;

CONSIDÉRANT qu'une partie du document est uniforme pour l'ensemble de notre centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT l'élaboration de cette proposition avec la participation de la technicienne et des éducateurs de l'école;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Rachel Lacroix-Gingras d'approuver les Règles de fonctionnement du service de garde, telles que présentées.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

12. SUIVI - NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES 2025-2026

En avril, il y aura consultation sur les besoins en francisation. Un retour est à prévoir au sujet du nombre d'élèves en besoin et le nombre de périodes nécessaires à l'enseignement.

13. BUDGET 2024-2025 – CIBLE D'EFFORT BUDGÉTAIRE

Malgré la coupure budgétaire de 3619 \$, nous avons pu diminuer les coûts des activités grâce à l'aide financière Reliquat et à la générosité du Club Optimiste de Louiseville.

14. ORGANISATION SCOLAIRE PRÉVUE 2025-2026

À ce jour, nous avons 78 inscriptions pour le préscolaire. Lors de la prochaine rencontre du conseil d'établissement, Mme Paquin aura l'information à jour concernant l'organisation scolaire 2025-2026.

15. RÈGLES DE PASSAGE ET DE CLASSEMENT, REDOUBLEMENT, CLASSE MULTI

Nous utilisons le document du Centre de services scolaire concernant les règles de passage et de classement.

16. PHOTOS SCOLAIRES 2025-2026

Un tableau comparatif entre la compagnie Misskit et Enfant Klik est présenté aux membres.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Martine Lebel de sélectionner la compagnie de photo Misskit pour les photos scolaires 2025-2026.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

17.1 Sortie de classe de Mme Julie : Comme projet de stage, Coralie Beauregard, stagiaire dans la classe de Mme Julie en 6^e année a organisé une activité avec les résidents de la résidence La Villa de Louiseville. Lors de cette activité, les élèves de 6^e année prépareront une collation et iront jouer au bingo. Bravo Coralie pour cette activité intergénérationnelle!

17.2 Collation du matin au Club des petits déjeuners : Un membre du conseil d'établissement mentionne que lors d'une journée où il était présent comme aide à la classe, il a remarqué qu'il y avait comme aliment dans le bac à collations



École primaire de Louiseville
Conseil d'établissement
Procès-verbal de la réunion
régulière du 26 mars 2025

un pain plat (pita) au lieu d'un croissant comme dans les autres bacs. Mme Paquin le rassure en lui mentionnant qu'afin d'éviter le gaspillage, les bénévoles mets les aliments restants dans les bacs de façon aléatoire. Il est donc normal que le menu diffère d'une classe à l'autre.

17.3 Confinement barricadé : Lors de la dernière mensuelle, Mme Farah notre policière-éducatrice a fait une formation aux membres du personnel au sujet du confinement barricadé. Ils ont visionné une vidéo et ont pu poser leurs questions afin d'être prêts pour la pratique du confinement barricadé.

17.4 Remplacement de Nathalie St-Germain : Coup de chapeau à Mme Marie-Josée Drolet et Mme Emy Vincent qui ont su bien prendre la relève durant l'absence de Mme Nathalie St-Germain. Le retour de Mme St-Germain est prévu le 1^{er} avril 2025.

18. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 7 mai 2025, à 19h.

19. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, M. Corentin Maxime Broquere propose la levée de la réunion à 20h32.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Kathya Paquin
Directrice d'école
École primaire de Louiseville

Stéphanie Leclerc
Présidente du conseil d'établissement
École primaire de Louiseville

06CE250326